



Commune de Montrevel-en-Bresse
Conseil municipal
Séance du 8 octobre 2024

Procès-verbal

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 octobre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Président : Jean-Yves BREVET, Maire

Membres présents à la séance : Jean-Yves BREVET – Christelle PERROUD - Christophe DESMARIS - Françoise ROUX – Sébastien RIGAUDIER - Jean-Pierre ROCHE - Annie MIGNOT - Pascale CAVILLON (arrivée à 18 h 40) - Bertrand BREVET – Mathilde VERNET - Fabrice THOMASSON – Stéphanie LAURENCIN - Marie-Noëlle PRUDENT.

Membres excusés avec un pouvoir : Jean-Jacques CHAVANNE (Pouvoir à Annie MIGNOT) – Pascale CAVILLON (Pouvoir à Annie MIGNOT jusqu'à 18 h 40) - Gaëlle DIMBERTON (Pouvoir à Bertrand BREVET) - Nina ZACCAGNINO (Pouvoir à Françoise ROUX) - Mireille GROSSELIN (Pouvoir à Stéphanie LAURENCIN) - Ludovic VINCENT (Pouvoir à Jean-Yves BREVET).

Membre absent : Pierre-Yves RAVIER

Secrétaire de séance : Bertrand BREVET

Le quorum est constaté. Lecture des pouvoirs.

Désignation du secrétaire de séance : Bertrand BREVET

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2024 à l'unanimité.

I - Information au Conseil municipal, questions diverses, avis

1. Information au Conseil municipal,

Annexe de l'EHPAD de Montrevel-en-Bresse, à Foissiat :

Une réunion pluripartite a eu lieu vendredi 4 octobre, en Préfecture avec pour objet le devenir de l'annexe de l'EHPAD de Montrevel-en-Bresse, situé à Foissiat. Les potentiels financeurs, le Département et l'ARS ont indiqué qu'ils ne financeraient pas les travaux d'accessibilité et de mise en sécurité nécessaires au maintien du site.

Jean-Pierre ROCHE demande si les 35 lits que comptent l'annexe de Foissiat seront supprimés.

Jean-Yves BREVET indique qu'aucune information du maintien de ceux-ci n'a été transmises à nos deux communes, Foissiat et Montrevel-en-Bresse.

Forum des associations :

Le forum des associations a été une réussite, avec une trentaine de stands et une estimation de plus de 450 personnes, dont 130 enfants. Pour cette édition 2024, la forme organisationnelle et d'animation de ce forum a été enrichie par la présence d'activités pour les enfants (Armoire à jeux, jeu de piste) par les visites insolites de Montrevel-en-Bresse proposées et par le partenariat avec Tremplin et la médiathèque, associés dans la mise en place d'une bouquinerie. Un moment intéressant d'accueil des nouveaux arrivants a également eu lieu à 9 h.

Quelques élus regrettent que certaines associations ne soient pas présentes. Certaines manquent parfois de bénévoles pour tenir le stand.

Terr'Ain de jeux :

Un concert acoustique « *Des Oiseaux la nuit* » a eu lieu le 27 septembre, à la salle des fêtes, dans le cadre d'un partenariat entre la mairie et la scène nationale de Bourg-en-Bresse. Environ 80 personnes de Montrevel-en-Bresse et des alentours étaient présentes. La mairie offre la gratuité aux jeunes montrevellois ; 9 enfants en ont profité.

80 ans de la bataille de Montrevel-Malafretaz :

La bataille de Montrevel-Malafretaz a été commémorée le samedi 7 septembre, à Malafretaz et le dimanche 8 septembre, à Montrevel-en-Bresse. La population est venue nombreuse. Jean-Yves BREVET remercie les nombreux bénévoles des associations mémorielles pour les animations organisées (exposition, parade de véhicules d'époques...) et la présence remarquée de M. Richard JOHNS, Consul des États-Unis d'Amérique à Lyon, notamment lors de son discours de circonstance particulièrement apprécié par les familles américaines.

Schéma directeur voirie et piétonisations Cordeliers :

Le schéma directeur voirie sera présenté lors d'un prochain conseil municipal. Une visio-conférence avec le CEREMA a permis de répondre aux interrogations que se posaient la commission sur la signalétique et notamment les panneaux de limitation de vitesse en entrée d'agglomération et les pictogrammes au sol.

La proposition piétonnisation pérenne de la rue des Cordeliers (côté grande rue), est présentée, à la demande des commerçants, après l'avoir été pendant deux étés, de façon provisoire. La proposition est accueillie favorablement.

Bus santé sexuelle :

Un bus d'informations et de conseils sur la santé sexuelle stationnait le 25 septembre 2024 place de Gaulle. Il sera encore présent le 20 novembre et le 18 décembre, de 13 h 45 à 16 h. La responsable de la PMI et une infirmière de la Croix Rouge reçoivent les personnes qui le souhaitent pour répondre à leurs questions sur la contraception, le suivi de grossesse, les dépistages...

Le retour des organisateurs sur la première journée est très positif : une quinzaine de personnes sont venues et deux dépistages ont été réalisés.

Octobre rose :

Dimanche 13 octobre, la commune de Montrevel-en-Bresse et l'association des semelles fumantes s'associent pour organiser une marche solidaire dans le cadre d'Octobre-rose. Deux parcours de 7 et 9 kilomètres sont proposés. Les montants recueillis (5 euros pour les adultes, gratuité pour les enfants) seront reversés à la Ligue contre le cancer.

La rue du château a été décorée de nœuds roses, réalisés par la commission embellissement.

Décoration Ville :

Les décorations de fin d'année se préparent. Des câbles vont être installés cette année rue des abattoirs. De nouvelles décorations vont être commandées.

Divers :

- Le repas du CCAS aura lieu le 23 novembre 2024. Des colis seront distribués, la semaine suivante, pour les personnes dans l'incapacité d'assister au repas.
- La soupe des chefs sera vendue comme chaque année lors du marché de Noël d'Ecotonic, le 14 décembre, dès 11 heures du matin.
- Le Club rencontre et Loisirs a déménagé à la Maison des solidarités et apprécie ces locaux de plain-pied, ouverts sur le square.

- Les Glorieuses : à l'initiative de la commission création/embellissement, un cheminement sera réalisé, à l'aide de marquage au sol et d'affiches réalisés par les enfants pour inciter les invités des Glorieuses à traverser le centre-ville, de la salle des fêtes au gymnase.

Moulin neuf :

La phase de réhabilitation de l'ancien bâtiment avec notamment une salle plus grande et en conformité avec la réglementation sur l'accessibilité, est terminée. Le portail d'entrée va être reculé afin de permettre l'implantation de deux places pour les personnes à mobilité réduite et un cheminement pour accéder aux bâtiments.

L'estimation du coût de la construction du nouveau bâtiment réalisée par l'Assistant à Maître d'Ouvrage s'élève à 400 K€. Le projet sera inscrit au budget 2025. L'objectif est de lancer les travaux l'été prochain.

D'ici-là, les terrains de tennis récupérés par la Mairie suite à la dissolution du SIVOM qui n'étaient plus en état seront déconstruits prochainement et permettront la construction d'un nouveau bâtiment annexe.

Les anciens vestiaires du tennis seront réhabilités à moindre coût. Une rencontre a eu lieu entre le RCCM et l'association de judo pour une mutualisation de l'espace de musculation. Un projet de fresque sur façade pourrait être envisagé dans un second temps.

Jean-Pierre ROCHE demande si les autres communes ont été intéressées par ce projet, le club utilisateur étant issu de la fusion des clubs de Jayat, Marsonnas et Béréziat. Il est répondu par la négative.

Cimetière :

Les allées centrales du cimetière ont été refaites avec un matériau respectueux de l'environnement. Il restera à aménager et végétaliser les abords. Une réflexion est en cours en commission cadre de vie pour les allées extérieures, notamment.

Un travail conséquent de mise à jour des concessions et de numérisation couplé à l'utilisation d'un logiciel permettront une gestion plus sécurisée et plus efficace. Une communication sera faite pour les reprises de concession. 200 peuvent être reprises à court et moyen terme, ce qui représentera un coût important à échelonner (environ 1 000 euros par concession).

Périscolaire : restaurant scolaire et temps méridien

Le mobilier du restaurant scolaire, côté maternelle, a été changé cet été, pour un montant de 11 300 euros. Le nouveau mobilier est plus adapté aux activités des professionnelles et à la qualité de vie des enfants.

Un nouvel animateur a été recruté via Ain profession sport, pour proposer des activités sportives aux enfants sur le temps méridien. Ces animations, ajoutées à l'achat de jeux et de livres, ont un réel intérêt pour apaiser ce temps périscolaire.

La consultation ayant pour objet le choix d'un maître d'œuvre à venir pour la rénovation du restaurant scolaire est lancée.

2. Relevé des décisions de l'intercommunalité concernant la commune,

M. Jean-Pierre ROCHE fait état des points suivants :

Centre Culturel Louis JANNEL :

Les travaux d'agrandissement et de rénovation du Centre Culturel Louis JANNEL ont débuté. La pose de la première pierre a eu lieu 27 septembre. Ce projet à 1.42 M€, subventionné à 60 % permettra une réduction des consommations d'énergie de 50 %, l'extension d'activités (209 m² construits sur 877 m² au total) et la création d'espaces partagés et de convivialité.

La commune prend en charge le coût de l'amphithéâtre extérieur (18 000 euros) et rencontrera la Molégia et l'Harmonie pour une relocalisation temporaire durant les travaux. Elle fournit également le foncier. La livraison finale est prévue en fin d'année prochaine.

Dojo :

La commune de Montrevel-en-Bresse a sollicité Grand Bourg Agglomération pour la réalisation d'un Dojo à Montrevel-en-Bresse en extension du gymnase intercommunal. Ce projet sera financé par le droit de tirage du PET pour Montrevel-en-Bresse, ainsi que d'un fond de concours de la commune. La maîtrise d'ouvrage est Grand Bourg Agglomération. Le coût estimé est d'environ 800 K€.

Plaine tonique :

Mme PAPET succèdera à M. DELAPLAGNE à la Direction de cet équipement.

La fréquentation saisonnière du site a été satisfaisante, conforme au prévisionnel, malgré une période estivale difficile du point de vue météorologique en juillet. Elle permet d'atteindre pratiquement l'équilibre, sans le coût de fonctionnement de la piscine, dorénavant ouverte à l'année et déficitaire budgétairement comme tout complexe nautique comparable. La piscine s'adresse à toute la population.

Il est rappelé qu'un touriste laisse en moyenne 50 euros par nuitée. 120 000 nuitées représentent en conséquence 6 millions d'euros déversés sur le territoire et génèrent de l'activité qui crée des revenus et des emplois (30 équivalent temps complet)

3. Questions de l'Atelier citoyen

Pour rappel l'Atelier citoyen peut poser une ou deux questions par CM. En réalité beaucoup d'autres questions sont posées tout au long des différentes réunions de travail.

Une de ces questions porte aujourd'hui sur les commerces, avec l'interrogation de quelques-uns sur certains commerces qui ferment et les problématiques de visibilité et de stationnement. « Comment ôter les freins au commerce local pour conserver les entreprises à Montrevel ? »

Réponse de Monsieur le Maire :

Je tiens tout d'abord à souligner la bonne santé du commerce local sur Montrevel-en-Bresse dans un contexte d'évolution des modes de consommation, avec le tout internet notamment, et d'accroissement des services, services qui viennent parfois compenser la fermeture de magasins à proprement parler.

Je note ainsi par exemple la fermeture du magasin de CBD, remplacé par un cabinet infirmier ou la fermeture du One pub au profit d'une société de services. Certains peuvent le regretter, c'est un changement. Mais nous préférons avoir des services, des emplois qui se maintiennent sur la commune, que des vitrines abandonnées. La mairie n'a pas la main sur les commerces qui s'implantent, à moins de situations de type dernier commerce, situation de laquelle Montrevel-en-Bresse est bien loin, et les modalités de changement de destination sont fixées par la loi.

Je note par ailleurs que Montrevel-en-Bresse conserve des atouts importants, avec deux boucheries, une boulangeries, 3 si l'on compte la proche périphérie, 2 pharmacies, un tabac-presse, plusieurs bars, plusieurs restaurants avec une gamme différenciée de propositions... Et que nombre de commerces arrivent ou se maintiennent et se développent, comme le magasin de boules rue du château, ou la friperie au Gai Bocage. Ellipse qui a agrandi ses locaux et développe sa gamme, Papyrus qui a diversifié son offre, Nemo audition qui a également déménagé, l'ex-bar des tilleuls qui s'est mué en El Toro et propose un concept dynamique, etc. Le Central, voisin, a également été repris et nous avons bon espoir que la Cave du val d'or trouve repreneur. Néanmoins certaines situations ne sont pas optimales, comme ça a été le cas avec la fermeture du commerce de Cuet.

La situation n'est sans doute pas parfaite, et elle ne le sera jamais, mais nombre de freins sont donc déjà levés. Une réunion aura lieu avec la CCI cette semaine pour objectiver tout cela.

En ce qui concerne le stationnement, un travail conséquent a été réalisé avec les places bleues permettant une rotation au profit des commerces et services. À Montrevel-en-Bresse, il y a suffisamment de parkings, entre la Résistance, l'église, de Gaulle, charrière basse, etc. Néanmoins, et j'ai cru comprendre que c'était un axe de réflexion de l'Atelier, peut-être faut-il mieux les signaler. Nous serons donc attentifs aux propositions.

Concernant la signalétique, il nous faudra mieux signaler les commerces des rues piétonnes, et en particulier la rue du château. Des contacts sont pris avec une société spécialisée pour ce faire.

Plus largement, la vitalité économique et commerciale d'un centre bourg nécessite la convergence d'un ensemble de conditions favorables que l'on peut regrouper sous 4 thématiques principales. Au regard de ces 4 thématiques, Montrevel-en-Bresse ne paraît pas en mauvaise posture.

1 / L'attractivité d'un centre-bourg est à la fois liée à la densité de population et d'emplois (*indice d'emploi de 133*), aux flux qui le traversent, aux équipements qui y sont implantés et à son identité. La population à Montrevel-en-Bresse a fortement augmenté, (+ 300 habitants depuis 2017) nous en avons parlé, et le développement des services publics participent à la dynamique commerciale. Par exemple, le maintien du service de titres d'identité à Montrevel-en-Bresse pourrait sembler aberrant quand on sait que les montrevellois y sont représentés à hauteur d'une dizaine de pourcents. Néanmoins c'est 5 000 passages par an, de personnes qui peuvent en profiter pour arpenter la commune. De même la présence du centre culturel, en cours de rénovation, est un atout indéniable.

2 / La gouvernance et les documents de planification doivent permettre de réguler la concurrence territoriale et de maintenir un équilibre entre centre et périphérie. Le DDAC (*document activité commerciale*) de GBA a été réécrit. Il conforte le soutien aux centralités commerciales et limite fortement les extensions potentielles des zones commerciales de périphérie.

3 / La vitalité commerciale et économique d'un centre-bourg est aussi liée à la mobilisation des professionnels concernés en faveur d'une stratégie de communication unique. Ecotonic, pour notre centre bourg, est particulièrement actif et une relation précieuse existe entre cette association et la mairie.

4 / Favoriser une pratique quotidienne, ou plus occasionnelle, du centre-bourg implique de réaffirmer son rôle de centralité par des espaces publics réhabilités et apaisés, par la concentration d'équipements attractifs. Les réhabilitations et améliorations des espaces publics De Gaulle, Paradis, Carronières et place 3 sept rue du château sont de l'avis général des réussites d'aménagement ...

Le commerce vit donc à Montrevel-en-Bresse, et il vit de façon plutôt satisfaisante, grâce à l'implication de tous, et en particulier des commerçants et des clients qui consomment local.

Nous aurons bientôt, au printemps, une reprise de maraichage bio au Sougey. J'invite chacun à considérer avec attention cette arrivée.

4. Questions diverses. - Néant

II. Affaires administratives et financières

1. Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire,

Rapporteur : Jean-Yves BREVET

Par délibérations du 28 mai 2020 et du 19 novembre 2020, le conseil municipal a délégué certaines de ses attributions au maire, ainsi qu'il est prévu à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par délibération en date du 5 décembre 2023, le conseil municipal a autorisé le Maire à admettre en non-valeur les créances irrécouvrables jusqu'à 100€ (seuil fixé par décret n°2023-523 du 29/06/23).

Par délibération en date du 13 février 2024, le conseil municipal a également autorisé le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, dans les règles annoncées dans la délibération, pour l'année 2024.

Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, M. le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation.

N°	DATE	OBJET	Domaine
2024-020	08/07/2024	Acceptation du règlement de 520,00 € au titre de la deuxième partie de l'indemnité de sinistre "portail du cimetière de Cuet endommagé par un véhicule"	Acceptation indemnité de sinistre
2024-021	15/07/2024	Virement de crédit	Virement de crédits
2024-022	17/07/2024	Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur le bien suivant : : DIA enregistrée sous le n° DIA00126624D0015, déposée le 19 juin 2024 par Maître Julien VUITON, notaire à Bourg-en-Bresse, concernant la vente d'un Bâti sur terrain propre, cadastré AC 163, situé 12 chemin de ronde.	Renonciation à l'exercice du droit de préemption
2024-023	17/07/2024	Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur le bien suivant : DIA enregistrée sous le n° DIA00126624D0016, déposée le 28 juin 2024 par Maître Thierry MANIGAND, notaire à Bourg-en-Bresse, concernant la vente d'un Bâti sur terrain propre, cadastré AE 39, situé 8 rue des Roses.	Renonciation à l'exercice du droit de préemption
2024-024	22/08/2024	Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur le bien suivant : DIA enregistrée sous le n° DIA00126624D0017, déposée le 23 juin 2024 par Maître Eric PLANCHON, notaire à Montrevel-en-Bresse, concernant la vente d'un Bâti sur terrain propre, cadastré C 594, 595, 760, situé 1024 route de Cuet.	Renonciation à l'exercice du droit de préemption
2024-025	13/09/2024	Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur le bien suivant : DIA enregistrée sous le n° DIA00126624D0020, déposée le 1 ^{er} août 2024 par Maître Annabel MONTAGNON, notaire à Bourg-en-Bresse, concernant la vente d'un Bâti sur terrain propre, cadastré AB 115, situé 2 place de la Grenette.	Renonciation à l'exercice du droit de préemption
2024-026	13/09/2024	Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur le bien suivant : DIA enregistrée sous le n° DIA00126624D0018, déposée le 5 août 2024 par Maître Thierry MANIGAND, notaire à Montrevel-en-Bresse, concernant la vente d'un Bâti sur terrain propre, cadastré AE 39, situé 8 rue des Roses.	Renonciation à l'exercice du droit de préemption

2024-027	13/09/2024	Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur le bien suivant : DIA enregistrée sous le n° DIA00126624D0018, déposée le 9 août 2024 par Maître Emmanuel DAUBORD, notaire à Attignat, concernant la vente d'un Bâti sur terrain propre, cadastré AD 7, 8, situé 278 avenue de Mâcon et AD 181, situé Les Luyers.	Renonciation à l'exercice du droit de préemption
2024-028	17/09/2024	Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur le bien suivant : DIA enregistrée sous le n° DIA00126624D0021, déposée le 16 septembre 2024 par Maître Guillaume PROMPT, avocat à Bourg-en-Bresse, concernant la vente d'un Bâti sur terrain propre, cadastré AH 107, 108, 111, situé 62 chemin des Curtils	Renonciation à l'exercice du droit de préemption
2024-029	25/09/2024	Virement de crédit	Virement de crédits

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du compte rendu des décisions prises par M. le Maire.

2. Vente de terrains à bâtir,

Rapporteur : Jean-Yves BREVET

La commune est propriétaire de deux terrains, rue des Rainettes, qu'elle a fait viabiliser.

Au regard du besoin budgétaire pour répondre aux nombreux projets à venir, de la volonté de poursuivre l'évolution démographique de la commune et afin de ne pas laisser dormants des biens fonciers, il est proposé de mettre en vente ces terrains.

Afin de ne pas privilégier une agence immobilière sur une autre, les 3 agences de Montrevel-en-Bresse seront sollicitées pour la mise en vente, dans les conditions habituelles de vente par ce biais (frais d'agence et de notaire notamment à charge de l'acquéreur).

Dans l'idéal, il serait intéressant que des familles puissent investir ces parcelles.

Conformément à l'avis des domaines, il est proposé de les mettre en vente comme suit :

- Parcelle AK263p, 900m², 94 186€
- Parcelle AK264p, 906m², 94 814€

La vente définitive devra être validée par une autre délibération, à venir donc. Les élus échangent sur le prix de vente et l'accessibilité aux jeunes couples.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, les propositions.

3. Validation du schéma directeur des infrastructures de recharges de véhicules électriques (IRVE) élaboré par le SIEA,

Rapporteur : Jean-Yves BREVET

Lors de la dernière séance, le conseil municipal a donné son accord :

- pour la signature de la Convention d'adhésion au groupement de commande pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge,
- Pour la signature de la Convention de recours au mécanisme du fonds de concours afin de financer la réalisation de la première borne, tout en indiquant qu'à ce stade nous ne commandons pas de première borne.
- l'évolution des statuts du SIEA lui permettant d'être compétent à ce sujet.

Reste une formalité : valider la proposition de schéma directeur concernant ce déploiement de bornes IRVE et en confier retro-activement la réalisation au SIEA pour un montant de 45€.

Il est proposé de :

- Confier par une prestation l'élaboration du SDIRVE au SIEA
- Adopter le schéma directeur tel que réalisé
- Autoriser le Maire à signer tout document lié à cela

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, les propositions.

4. Renouvellement de la convention de service commun « informatique et télécommunications » entre Grand Bourg Agglomération et Montrevel-en-Bresse,

Rapporteur : Jean-Yves BREVET

La commune de Montrevel-en-Bresse adhère au service commun informatique et télécommunication. L'ensemble des missions liées à ces services est donc réalisé par la Direction des services informatiques de Grand Bourg Agglomération.

Ce mécanisme est précieux et permet de libérer les équipes municipales de ces missions et de les confier à des experts, dans une logique de mutualisation de moyens.

Le mode de financement de ce service évolue en 2024. Jusqu'alors, le service était financé par un coût PC : pour chaque PC, une redevance était retirée des attributions de compensation versées par GBA à la commune.

Afin de gagner en réactivité, d'aller vers plus d'équité et d'envisager les évolutions nécessaires pour cette Direction, en termes notamment d'effectifs et de sécurité informatique, le mode de financement évolue.

Les équipements de sites et les équipements individuels seront facturés au réel. Les logiciels métiers, l'infrastructure informatique et la sécurité, les télécommunications, la masse salariale, les charges fixes, seront facturés selon une clef de répartition :

- Pour 2/3 au regard du budget de fonctionnement des collectivités
- Pour 1/3 au regard du parc informatique

Le coût est estimé dans le même étiage que jusqu'alors (env. 36 000€ en 2024), avec une évolution potentielle à la hausse lors de l'achat de nouveaux équipements.

Il est proposé de mettre au vote l'autorisation de signature de cette convention qui courre au 01/01/2024 pour une durée illimitée.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, les propositions.

5. Attribution d'allocations de compensation versées par Grand Bourg Agglomération.

Rapporteur : Jean-Yves BREVET

Grand Bourg Agglomération verse chaque année des attributions de compensation à la commune. Ces attributions permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de l'EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

En 2024, aux allocations annuelles s'ajoute un fonds de solidarité exceptionnel de 21 102.75€.

Les allocations compensatrices pour cette année sont donc :

- en fonctionnement de 306 090.62€ (207 205.12€, auxquels sont soustraits le coût du service commun informatique (35 897.25€) et ajoutés le fond de solidarité 2024),
- en investissement de 106 240€ correspondant au retour de la compétence voirie à la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, les propositions

La séance est levée à 20 heures.

Le secrétaire de séance,
Bertrand BREVET

Le Maire,
Jean-Yves BREVET

